L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI MATIN, 5 SEPTEMBRE.

Correspondances particulières de l'Indépendance Belge.

Paris, 12 août.

Il se confirme de plus en plus que l'on ne devancera pas l'époque fixée pour le retour de l'Assemblée.

On prétend que le maréchal de Mac Mahon ne se prêterait au rétablissement de la monarchie,—votée s'il le fallait, par la moitié plus un des représentants—qu'à la condition d'un appel au peuple. Je doute fort de ce scrupule.

Quelques députés, qui reviennent de leurs départements, assurent que l'idée républicaine est partout très-affermie, et il faut que ce soit vrai pour que les populations résistent dans les élections à la pression des nouveaux fonctionnaires à poigne. On ajoute que nulle part "l'ordre moral" ne gagne de prestige.

Le *Temps* fait ce soir quelques réflexions fort justes sur les étranges paroles que le duc de Broglie a prononcées à Lyon et desquelles il résulte qu'on fera au besoin appel à l'Assemblée pour de nouvelles lois répressives, si celles dont le gouvernement actuel est pourtant si largement armé ne suffisent pas. Jamais pouvoir n'a plus fait appel à la force.

Si M. le duc de Broglie peut trouver les éléments d'un projet de loi qui ait le pouvoir de changer l'opinion publique, il fera bien de le présenter. Autrement toutes les lois répressives qu'il demandera à l'Assemblée seront complètement inutiles.

Paris, 13 août.

Il y a plutôt aujourd'hui des contre-nouvelles que des nouvelles. Les 327 signatures fusionnistes dont on faisait grand bruit hier et dont le chiffre a été enregistré par la *Patrie*, sont fondées sur des hypothèses, probables presque toutes, sinon toutes;—mais il a été matériellement impossible de les recueillir.

J'ai dû vous signaler aussi le bruit répandu de l'adhésion du comte de Chambord au drapeau tricolore, à la condition que l'écusson royal fleurdelisé fût sur la partie blanche du drapeau. Il n'y a absolument rien de fait à cet égard, et les hommes autorisés de la façon la plus officielle à parler au nom du Roy le nient du plus fort, en réservant toutefois l'avenir.

Un autre bruit répandu aujourd'hui (et encore plus catégoriquement démenti) est l'arrivée du Roy futur au château de Chambord au mois de septembre; il restera à Froshdorff à cette époque.

Les violents et les optimistes de la fusion sont plus confiants que jamais dans leur succès. Ils croient au besoin à l'emploi de la force. Les hommes d'un esprit plus rassis, qui ne se sont pas engagés dans l'aventure sans se dissimuler qu'une majorité considérable pouvait seule donner un semblant de légalité à cette violence évidente faite à tous les instincts de la France, sont beaucoup plus sceptiques et presque découragés.

Les républicains généralement sont confiants. On donne comme positif que le groupe Casimir Périer, Dufaure, etc., ne se laissera pas entamer. On se demande ensuite comment le groupe Target, qui a donné comme seule explication de sa désertion au 24 mai, son amour pour la république, oserait, sans manquer à toute pudeur publique, passer à la monarchie. Quant au groupe de l'appel au peuple, les royalistes eux-mêmes croient qu'il s'abstiendra. Le baisemain de Chislehurst présentera à ce point de vue une grande importance; ainsi que je vous l'écrivais, on dit qu'il aura une certaine solennité et très-probablement la conduite du parti y sera tracée. Dans tous les cas, il ne paraît pas possible que les bonapartistes restent fidèles à la majorité du 24 mai sur le terrain de la fusion.

Si l'on ajoute à ces considérations que, dans une lutte où l'on se tiendra à quelques voix de distance, les vacances qui se sont produites depuis peu ont eu lieu exclusivement dans les rangs de la majorité et que les quelques élections partielles auxquelles on ne pourra éviter de pourvoir—le délai légal expirant en octobre—enverront plus que probablement des républicains à l'Assemblée, on doit comprendre qu'il reste encore des chances au bon sens, à la loyauté, à la justice, qui ne permettront pas qu'une Assemblée, dont les pouvoirs sont moralement périmés, dispose, à quelques voix de majorité, d'une nation qu'il est si simple de consulter elle-même.

De tous les adversaires de la fusion, le plus confiant est M. Thiers lui-même. Il croit que la république définitive, basée sur une chambre nouvelle, fonctionnera au plus tard en février. L'assertion de l'illustre homme d'État a surtout cette importance, qu'elle indique son ardeur à combattre, qui donnerait au besoin à la cause qu'il défend les chances qui lui manqueraient. M. Thiers, de plus, s'exprime sur le compte de la fusion et, en particulier, en ce qui concerne le comte de Paris, de la façon la plus sévère. Il considère le prince comme un renégat envers la mémoire de son père et de sa mère.

Le duc de Chartres se fait remarquer, dit-on, dans la famille d'Orléans par son enthousiasme pour la résolution qu'a prise son frère aîné.

Les préfets de l'ordre moral constatent, dit-on, que l'entrevue de Frohsdorff a produit un grand effet dans les populations. Il est probable, en effet, qu'elle a ravi les conservateurs; mais a-t-elle ajouté à leur nombre, satisfait les orléanistes et rallié des républicains? Les élections de dimanche dernier sont là pour prouver le contraire. Elles n'ont jamais été, depuis le 24 mai, aussi favorables à la république.

Un calcul authentique que donne le *National*, d'après les derniers et les plus sûrs renseignements, établit que 23,237 électeurs ont pris part au scrutin dans les neuf départements convoqués, 19,354 ont donné leurs voix à des républicains modérés de diverses nuances; 5,883 légitimistes, orléanistes et bonapartistes ont voté pour les candidats de la coalition, ce qui donne une majorité de 10,471 voix à la république.

On voit, d'après ce calcul, qu'on peut discuter—mais dont le résultat d'ensemble ne saurait être démenti—quelle est la légèreté, pour ne pas dire la mauvaise foi, des journaux qui prétendent à faire voir un triomphe pour la réaction dans la journée électorale du 10 août.

Versailles-Paris, 12 août.

M. le duc Decazes, qui va être fait ambassadeur à Londres, est un des plus ardents promoteurs de la démarche du comte de Paris et de la réconciliation de Frohsdorff. M. le comte d'Harcourt, qui de Londres irait à Vienne, appartient par ses liens de famille et ses relations parlementaires au même groupe. Par conséquent, MM. Decazes et d'Harcourt pourront être dès l'abord considérés comme les ambassadeurs du Roy et du dauphin à la reine Victoria et à l'empereur François-Joseph.

Nombre de préfets sont déjà ainsi les hommes de la monarchie préparée par la majorité de l'Assemblée; quand je dis majorité, c'est par habitude, car rien ne prouve encore, Dieu merci, que la droite orléano-légitimiste aura la majorité le jour où elle voudra faire proclamer Henri V sous l'écusson d'azur aux trois fleurs de lys d'or qui sert de clef de voûte au théâtre de Versailles.

D'autres préfets seront nommés encore avant peu, mais on attendra la fin des conseils généraux; d'une part, la session de ces conseils fournira une occasion de juger les hommes et de voir ceux qu'il est sage de conserver et ceux qu'il est prudent d'éliminer; de l'autre, on évitera les commentaires, les espèces d'interpellations qui pourraient se produire dans les départements à l'époque où la réunion des conseils généraux y surexcite la vie provinciale.

Vous savez que les préfets envoient chaque mois un rapport au ministre de l'intérieur sur l'état de leur département. M. Beulé leur a fait écrire cette fois d'être très explicite et de le renseigner sur les dispositions d'esprit des diverses classes de la population.

Il est plus que probable que la question à l'ordre du jour sera agitée demain dans le sein de la commission de permanence; sans doute la minorité ne peut interroger carrément la majorité de la commission; mais elle peut faire des observations à propos du ton des journaux royalistes, qui tranchent de toutes choses comme si, dès maintenant, la royauté était proclamée par l'Assemblée.

Maintenant y aura-t-il ou non une petite session au milieu des vacances, comme d'aucuns l'annoncent et comme d'autres le démentent? Ce que je puis vous dire de certain, c'est qu'au départ, alors que la visite du comte de Paris à Frohsdorff était décidée et tout ce qui s'en suit projeté, on ne songeait nullement à cette petite session. Les meneurs n'y songent pas encore peut-être, et cela semblerait résulter d'une note aux allures officielles que publie ce matin le *Paris-Journal*. Mais pourtant quelques ardents prétendent que l'occasion étant chauve, il ne faut ni lâcher son cheveu, ni la laisser trop tirer dessus; ils ajoutent qu'après la proclamation du Roy, il faudra bien un mois pour l'installer et pour organiser tant bien que mal le régime nouveau, malgré les préparatifs anticipés du ministère actuel; on devrait donc, selon ceux-ci, faire la royauté en septembre, l'établir en octobre et la mettre en présence de l'Assemblée le 5 novembre seulement. L'Assemblée se trouvant alors devant le budget à voter et les lois organiques à faire,—on reprendrait les lois présentées par M. Thiers, accommodées à la royale—soit la loi sur les deux Chambres et la loi sur le suffrage universel.

Si l'on se décidait à provoquer une petite session, la majorité de la commission de permanence convoquerait l'Assemblée sous tel ou tel prétexte, et elle trouvera toujours un prétexte quand elle voudra.

La commission de permanence aura aussi à connaître, demain, me dit-on, du conflit qui s'élève entre le ministère des finances et celui de la guerre, relativement au budget. Vous savez qu'au lieu de consentir à accepter la réduction de 20 millions de son prédécesseur, le général du Barail demande des suppléments.

La raison, c'est que M. Thiers, toujours fidèle à ses idées sur l'organisation de l'armée, comptait ne pas faire figurer sous les drapeaux une certaine partie du contingent. Cela permettait au général de Cissey de renoncer à ces 20 millions; mais M. du Barrail veut appliquer la loi littéralement. Alors il ne peut plus céder les 20 millions et il lui faut davantage encore!

Mais voici le dessous du dessous des cartes: M. Magne représente l'élément bonapartiste dans le cabinet, et on voudrait bien, à l'aide de ce conflit et des difficultés qu'il y a à boucler le budget, l'éliminer du cabinet. Seulement il y a une pierre d'achoppement. M. Magne ne donnera pas plus sa démission que ne l'a donnée M. Rampont, et il est bien difficile de lui donner un successeur comme à un fonctionnaire républicain, par la voie du *Journal officiel*, quand il n'a pas eu d'échec devant la Chambre.

Le maréchal de Mac-Mahon, d'ailleurs, ne s'est-il pas posé en président constitutionnel recevant ses ministres de l'Assemblée et les conservant tant que l'Assemblée ne les a pas renversés?

Quelques journaux conservateurs de province sont curieux à lire ces jours-ci; et tenez, voici les lignes qui terminent un article du *Petit Marseillais*, organe important des conservateurs méridionaux,—sauf de ceux qui sont fanatiquement légitimistes, bien entendu:

"..... Ils vont avoir pour eux (les bonapartistes) cette fameuse fusion qui leur ralliera tous les indifférents, tous les sceptiques, tous les effrayés ne tenant pas au nom du gouvernement, mais ne voulant ni d'une réaction cléricale, ni d'une dictature radicale.

"Entre eux et les hommes qui viennent de se réconcilier à Vienne, le pays n'hésiterait pas; il n'aime pas plus les uns que les autres, mais à tout prendre il préférerait ceux qui lui feraient au moins l'honneur de le consulter, et qui tout en lui enlevant sa liberté lui laisseraient toujours celle de ne pas se confesser."

O pauvre France! Et comment ne voit-on pas qu'aujourd'hui les véritables conservateurs sont les républicains, et que les révolutionnaires ce sont les royalistes qui préparent des secousses terribles et certaines à notre pays.

Malgré tout, malgré le procès-verbal manifeste publié par tous les journaux légitimistes et orléanistes; malgré le travail préparatoire ouvertement conduit par les meneurs qui font partie du gouvernement, certains républicains persistent à ne tenir que peu de compte de l'entrevue de Frohsdorff et de ses résultats. De ce nombre est le député qui a écrit l'article de la *Correspondance républicaine* dont on a parlé. Qu'ils prennent garde de se reprocher plus tard leur scepticisme! Qu'ils prennent garde de se reprocher leur politique temporisatrice!

Je vous écrivais le 30 juillet en vous mandant les dispositions des *meneurs* et en vous annonçant la visite de Frohsdorff: "On parle d'un grand discours de M. Grévy à la rentrée. Pourvu qu'il ne soit pas trop tard!" Maintenant, il y a fort à craindre qu'il ne soit trop tard. Et qui ne voit combien un discours de M. Grévy sur ce thème: "Ni dupe, ni complice," aurait pu alors faire d'effet sur les *flottants* de l'Assemblée, ces *flottants* si dangereux dans une assemblée divisée presque par moitié; combien ce discours aurait ramassé et aggloméré le parti républicain, depuis les plus ardents jusqu'aux plus tièdes! Mais ce discours, quand tous les coalisés de la droite seront prêts, quand on se sera compté, quand chacun aura pris des engagements, à quoi servira-t-il? Et M. Grévy seulement pourra-t-il le prononcer? A quoi a servi le discours de M. Thiers le 24 mai? Au 30 novembre, ce discours aurait fouillé la république peut-être, car les 372 de la veille se seraient trouvé 400.

UNE AVENTURE DE BEAUMARCHAIS

Les lecteurs du *Temps* connaissent déjà l'histoire de la seconde mission secrète de Beaumarchais à Vienne. M. Scherer a raconté autrefois cette piquante intrigue dans tous ses détails. Il me suffira d'en rappeler brièvement les principaux traits avant de rendre compte des documents nouveaux qui viennent d'être publiés.

C'est vers la fin du règne de Louis XV que Beaumarchais remplit sa première mission. Un libelle sur Mme du Barry, par un aventurier nommé Morande, allait paraître à Londres. Beaumarchais se proposa pour jouer le rôle d'entremetteur et obtenir à prix d'argent que le pamphlet fût détruit. Il réussit au gré de ses espérances; en deux mois l'affaire fut terminée. Beaumarchais revenait empressé à toucher le prix de son zèle; il trouva Louis XV mourant. Tant d'efforts compromettants avaient été dépensés en pure perte.

C'est alors que l'idée lui vint de recommencer la partie en faisant naître à tout prix, en inventant au besoin un prétexte nouveau. Louis XVI venait de monter sur le trône. Beaumarchais va trouver M. de Sartines, lui raconte qu'un pamphlet se prépare contre la reine; il ajoute que l'auteur est inconnu, mais que la publication a été confiée à un juif italien, Guillaume Angelucci, qui à Londres se fait appeler William Atkinson. Cet auteur inconnu n'était autre que Beaumarchais lui-même. Il réussit à persuader le ministre, et le 26 juin 1774 il part pour l'Angleterre et la Hollande.

Vous devinez le reste. Le temps d'aller et de revenir, Beaumarchais déclarait que sa mission avait eu un plein succès. Le pamphlétaire imaginaire s'était contenté de 15,000 livres sterling et était venu lui-même à Amsterdam pour y détruire l'édition hollandaise.

Mais, à ce triste métier, Beaumarchais ne tarda pas à se griser. Son ambition était d'arriver jusqu'à la mère de la reine de France, Marie-Thérèse; mais quel prétexte inventer? Son embarras ne fut pas long: les expédients ne lui coûtaient guère. Il écrit à M. de Sartines qu'Angelucci lui a manqué de parole; il a sauvé un exemplaire du libelle et il se propose de le faire réimprimer en français et en italien. Que faire? Courir à la poursuite du traître et lui arracher sa proie.

Le voyage est tout un roman. Beaumarchais n'est qu'à quelques relais de Nuremberg; il voyage avec son domestique en chaise de poste. Voilà qu'à gauche de la route se dessine un petit bois de sapins: c'est le moment de fabriquer une aventure romanesque. Il descend de voiture, prend un miroir et un rasoir, s'enfonce dans le bois en donnant l'ordre au postillon de continuer son chemin au petit pas. Une demi-heure s'écoule.

Beaumarchais revient; il a la main en écharpe; du sang au cou et à la cravate. Il raconte qu'il a été attaqué par des brigands et qu'il ne s'est tiré d'affaire qu'à force de courage et de présence d'esprit. Ce qu'il y a de singulier, c'est que les deux hommes qui l'ont attaqué s'appelaient l'un et l'autre par leurs noms et ces noms étaient Angelucci et Atkinson! Ce qu'il y a de plus singulier encore, c'est que le bois n'est pas grand, et que le postillon n'a rien entendu.

Quoi qu'il en soit, Beaumarchais n'hésite pas à rééditer ce conte invraisemblable devant les autorités de Nuremberg, et ne prend même pas la peine de s'en tenir à une version unique. Dans ses lettres à M. de Sartines et à ses amis de Paris, l'aventure s'embellit de détails à vrillants; c'est le dernier acte d'un mélodrame.

Cependant l'intrigue paraissait devoir aboutir. Sous prétexte de poursuivre Angelucci, Beaumarchais pousse jusqu'à Vienne; mais là de cruelles déceptions l'attendaient. Ainsi que bien des fourbes trop experts en malices, Beaumarchais se prend dans ses propres filets. Il demande une entrevue à l'impératrice, l'obtient, et lui soumet un plan audacieux et bizarre tout à la fois: il était en train de jouer son va-tout. Marie-Thérèse se borna à saisir de l'affaire son premier ministre, le prince de Kaunitz. Celui-ci n'eut pas un instant d'hésitation; son premier mouvement fut de faire arrêter Beaumarchais et de le faire garder à vue. Informations prises, il l'accusa formellement d'avoir fabriqué le libelle et inventé l'attaque des brigands. Toutefois Sartines ne voulut pas abandonner son agent: grâces à ses réclamations, Beaumarchais fut remis en liberté et il reçut même du gouvernement français 72,000 fr. d'indemnité. Inutile d'ajouter qu'on n'entendit plus parler ni d'Angelucci ni de son fameux pamphlet.

Quoique la version de la cour de Vienne n'eût pas trouvé crédit en France, Beaumarchais entreprit sa justification. Jusqu'ici quelques fragments de ce mémoire avaient vu le jour, mais le texte original, que possède M. de Loménie, n'avait pas été publié intégralement. M. Paul Stapfer a été assez heureux pour en obtenir communication, et il vient de le faire paraître à la suite d'un intéressant travail sur Beaumarchais, qu'il a inséré dans le dernier numéro de la *Revue suisse* (Bibliothèque universelle).

L'étendue de ce document m'empêche de le suivre dans tous ses développements. Je me bornerai donc à citer le passage relatif à l'épisode de Nuremberg. Prêt à sortir de Würtzbourg à huit heures du soir, Beaumarchais apprend, dit-il, que des "déserteurs prussiens," vagabondant entre cette ville et Nuremberg, ont détroussé divers voyageurs et "qu'ils ont notamment arrêté, depuis quelques jours, la diligence de poste à laquelle ils ont volé 40,000 florins."

Plus j'approchais de Nuremberg et plus j'examinais avec soin tous les gens que j'atteignais en voiture, à cheval, à pied.

Enfin, à trois heures après midi, traversant la forêt de Neuchstadt par le plus beau soleil du monde, dans un endroit clair-semé de sapins, je vois un homme à cheval qui suivait la route. En avançant je distingue une redingote bleue anglaise, une perruque ronde, un chapeau anglais; je crois reconnaître mon homme.

Lui, d'aussi loin qu'il aperçoit une chaise, soit qu'il reconnût la mienne qu'il avait vue en Hollande, soit que la seule frayeur d'être vu dans cette route le portât à s'en écarter, il entre dans le bois au pas de son cheval, et lorsque ma chaise est arrivée à l'endroit du chemin où il l'a quitté, il en était déjà à plus de cent pas dans le bois. Mais je l'avais reconnu. Je fais arrêter ma voiture.

Marche toujours, dis-je au postillon, *j'ai un besoin, je vais te rejoindre*. Je saute à terre, et me voilà aux trousses du fuyard. Il se retourne, me voit courir et se met au galop à travers bois. Je redouble de vitesse pour le rejoindre. A mesure que le bois s'épaissit, je gagne du terrain sur l'homme à cheval. Enfin les pins deviennent si serrés qu'il ne peut presque plus avancer. Je saute à lui, je le prends par la botte et je le jette en bas sur le côté. Là, mon pistolet sur la gorge:

—Maître fripon, lui dis-je, l'instant est arrivé où tu va payer toutes tes infamies.

—S'il eût vu le diable, il n'eût pas été plus étourdi. Dans son trouble il veut s'excuser. Il jure qu'il ignore ce que je puis lui reprocher.—Je vais à Venise, dit-il, me repentir toute ma vie de vous avoir écouté. Vous m'avez fait perdre ma fortune.

—Malheureux! tu cours à Nuremberg faire une édition secrète de l'ouvrage que je t'ai payé si cher. Il le nie: je lui fais vuider ses poches à l'instant.—Retourne ta valise devant moi, lui dis-je, et si j'y trouve un seul feuillet de l'ouvrage qui m'appartient d'après notre marché, je te brûle la cervelle. En ouvrant sa valise il me dit:—J'ai, monsieur, quelques méchants exemplaires de ce petit livre que je gardais pour ma satisfaction personnelle: mais je vous jure que je ne voulais rien faire imprimer à Nuremberg.

Pendant qu'il feuillait sa valise, je conçois le projet de l'amadouer de façon à l'attirer à Nuremberg, où mon intention était de le faire arrêter à quelque titre que ce fût.

Bientôt je trouve dans le porte-manteau les exemplaires qu'il avait sauvés lors de la conflagration de l'ouvrage, à Londres, avec beaucoup de feuilles d'épreuves.

Cet homme tremblait de tout son cœur. Je jurais de toute la force de mien. Je m'empare à l'instant de tout ce qui est relatif à l'ouvrage, et vuidant ensuite son portefeuille, où je trouve les deux lettres de change de cent louis chacune que je lui avais données de surgratification à Amsterdam:

—Pour celles-ci, lui dis-je, mon cher fripon, elles sont bien à moi: je crois pouvoir reprendre une gratification dont nous n'étions pas convenus, et que tu as si peu méritée.

Je trouve ensuite que des huit cents livres sterling en lettres de moi, il en avait encore pour cinq cents livres. Celles-ci, dis-je, sont à toi; quoique j'aie l'air ici de te dépouiller à force ouverte, je ne suis pas un voleur de grand chemin. Moyennant ce que je tiens actuellement, je regarde l'ouvrage comme entièrement détruit.—Alors je reprends mes lettres de change et je lui en remets fidèlement la valeur en effets de banque publique. Et masquant mon projet, j'ajoute d'un ton beaucoup plus modéré qu'il n'avait lieu de s'y attendre:

—Actuellement, galant homme, j'ai ce que je voulais; je rebrousse chemin et reprends la route de France. A vous permis d'aller vous rafraîchir à Nuremberg ou de vous rendre droit à Venise. Je ne vous fais aucun tort en reprenant ma gratification, qui payera les frais du voyage que vous m'occasionnez. Il y a grande apparence que nous ne nous reverrons jamais, à moins que l'envie de vous faire pendre ne vous ramène imprimer quelque libelle à Londres. Avec le titre que notre marché me donne contre vous, cessera une chose bientôt faite: et je vous y attendrai quand vous voudrez.

Je quitte cet homme et je me remets à courir du côté du chemin, autant que je puis m'orienter.

J'avais déjà longtemps marché, lorsqu'un brigand armé d'un long couteau......

Ce qui suit est le texte même de la lettre bien connue du 15 août adressée à M. R...; c'est-à-dire l'histoire de la fameuse attaque de brigands que je vous ai racontée. Le mémoire poursuit en ces termes:

Réfléchissant mûrement à ce que j'avais à faire, je m'enveloppe la tête et la main de langes sanglants et je me fais conduire à Nuremberg où je me rends chez le bourgmestre. Cet instant me paraît être le chef-d'œuvre de ma conduite en toute cette affaire. Là, au lieu de donner le signalement exact des voleurs qui m'avaient poignardé, je donne au bourgmestre celui du juif que j'avais tant d'intérêt de faire arrêter.

—Monsieur, lui dis-je, si un petit homme basané, portant un air funeste, des yeux couverts, un long nez, la mine d'un juif, une redingote bleue anglaise, avec une perruque blonde sur des cheveux noirs, monté sur un cheval bai clair, arrive en cette ville, soit qu'il dise à la porte se nommer *Guillaume Angelucci William Atkinson*, ou qu'il se donne un autre nom; sur ce portrait, je vous prie, monsieur, au nom de l'impératrice-reine, de faire arrêter cet homme à l'instant, sans lui faire aucune question, de le mettre au secret, et de donner avis à l'impératrice par un courrier très expéditif que l'homme dont M. de Ronac (c'est le nom de guerre que Beaumarchais avait adopté), est arrêté. Vous sentez, monsieur, que si d'après ce que j'ai l'honneur de vous dire on trouvait cet homme dans votre ville sans être arrêté, vous en répondriez très sérieusement à l'impératrice, et je vais, malgré mes blessures, prévenir à Vienne des précautions que j'ai prises à Nuremberg à ce sujet."

Le reste du mémoire a été publié par M. de Loménie. Je n'en détacherai qu'un nouvel extrait assez piquant; c'est le récit pathétique où Beaumarchais fait part au roi des souffrances qu'il prétend avoir endurées:

A l'instant de mon départ, je me sentis suffoquer; et après des angoisses mortelles, je vomis beaucoup de sang. Tout le monde en fut effrayé. Moi j'en conclus que de la blessure qui m'avait crevé le menton et la joue, il s'était échappé en dedans du sang que j'avais avalé, et dont la crudité, en me chargeant l'estomac avait provoqué le vomissement.

Le cahotement de la chaise eut bientôt rouvert mes plaies.... La douleur de mes blessures devint si vive et mes étouffements devinrent si fréquents, que ne pouvant plus soutenir la chaise, je me fis conduire au Danube par la voie la plus courte. J'y achetai un bateau dans lequel on embarqua ma chaise et moi. J'avais six rameurs; mais le vent étant toujours contraire, je fus près de cinq jours sur le fleuve. Enfin j'arrivai à Vienne, sinon mieux portant, au moins plus calme et moins souffrant qu'à mon départ de Nuremberg.

Il est inutile de faire remarquer que ce mémoire n'est pas absolument favorable à l'accusé; il ne témoigne que de la prodigieuse imagination de Beaumarchais. Il est impossible de douter que l'histoire des brigands ne soit un conte inventé à plaisir; quant à la fabrication du libelle, M. Stapfer semble croire que l'on peut encore la révoquer en doute. Cependant, sans elle, le fil de ce roman héroï-comique serait bien difficile à suivre, et M. Scherer ne sépare pas, dans son étude, les deux données. Quant aux autres parties du mémoire, et notamment à la curieuse "convention faite entre MM. de Ronac et Atkinson," je ne puis que renvoyer le lecteur à la *Revue suisse*, qui l'a publiée intégralement.

Il est universellement reconnu qu'il y a beaucoup à gagner à se servir des machines à coudre de Grover et Baker; ce qui le prouve, d'ailleurs, c'est leur immense succès de vente. Dépôt général pour le Sud, au No 107 de la rue du Canal.

Consulat de France

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

AVIS est donné aux ALSACIENS-LORRAINS qui, par l'éloignement du lieu de leur résidence, sont dans l'impossibilité de se présenter à ce Consulat, qu'aux termes d'une décision récente du ministre de la justice, ils ont la faculté de déclarer, par voie de correspondance, leur option en faveur de la nationalité française, et qu'au reçu de la demande qu'ils en feront à cet agent consulaire de France une formule exacte de leurs noms, prénoms, profession, date et lieu de naissance, &c., il leur sera envoyé, pour être revêtu de leur signature, le certificat constatant leur déclaration d'option. Le délai pour formuler ces demandes expirera le 30 septembre 1873.

4avril—

Cigares, Tabacs.

Cigares de la Havane et du Pays,
CIGARETTES DE LA HAVANE ET DU PAYS.
ET un assortiment complet de TABACS à chiquer et à fumer—à vendre à bas prix, par
ED. L. ZELL & CO.,
Coin des rues Canal et Carondelet,
15déc—1an Nlle-Orléans, Lne.

J. DESCA,
ANCIENNE MAISON L. MOULOR,
No 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No 53
Encoignure Bienville.
Manufacture à Vapeur de:
TABAC A FUMER ET A PRISER.
Et Importateur de:
CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.
16 mars—1an Nouvelle-Orléans.

Mme LEONCE,
DOCTEUR ASTROLOGISTE,
venant de Paris,
A L'HONNEUR d'annoncer à sa nombreuse clientèle qu'elle vient de transférer son office pour cause d'agrandissement, rue DU CANAL 272, entre Heward & Villeré.
Elle continuera, comme par le passé à s'occuper d'affaires commerciales, de mariages, donnera des numéros de loterie. Elle parlera du passé, du présent, de l'avenir, etc.
Mme Léonce traitera également par correspondance avec les personnes qui l'honoreront de leur confiance.
Ecrire franco P. O. B. 1270, Nlle-Orléans, Le.
15 juin—3 m.

Cinquante mille piastres
SERONT prêtées par le METROPOLITAN LOAN AND SAVINGS BANKS, au No. 14 de la rue du Camp, au-dessous du City Hotel, sur des DIAMANTS, PERLES, MONTRES, BIJOUX, PIANOS, OBLIGATIONS DE L'ETAT OU DE LA VILLE—à un intérêt de quatre pour cent par mois. La Banque alloue un intérêt de six pour cent l'an sur les dépôts de soixante jours et davantage; elle émet des certificats de dépôts pour six ou douze mois, à un intérêt plus élevé.
4juil—1an T. D. VAN HORN, Caissier.

The Freedman's Savings & Trust Co.
CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.
Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.
SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLÉANS;
No 182 Rue du Canal,
ENCOIGNURE DRYADES.
HEURES DE BANQUE:
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
Ouverte les samedis soir, pour recevoir des dépôts, De 6 à 8 heures.
L'intérêt alloué est de Six pour Cent.
C. D. STURDEVANT, Caissier. A. PAILLET, Assist. Caissier.
On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. 5janv—1an

APPAREIL PERFECTIONNÉ
—DU—
GAZ BARBARIN,
A bas prix et fonctionnant avec succès à la Nouvelle-Orléans, au Mississippi et en Louisiane.
Fabrique et salle d'encan au No. 2 du Triangle Building et No. 258 de la rue Peters (autrefois Nouvelle Levée,) entre les rues Delord et Calliope, Nouvelle-Orléans.
F. ROBERTS, Surintendant,
9av—1an Lock Box 745 du bureau de la Poste

Machines à coudre (perfectionnées)
A L'USAGE DES FAMILLES,
DE GROVER & BAKER.
Grand Dépôt du Sud, 107 rue du Canal, coin Passage de la Bourse.
Les machines sont vendues à des conditions de paiement très faciles. 5 juin—3m

PIERRE DUFORT,
ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES,
A l'honneur d'informer le public que depuis le 1er mars son établissement a été transféré du No 52 de la rue St. Louis au No 249 de la rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines. Il se charge des enterrements de toute classe. On trouve chez lui, à toute heure du jour et de la nuit, des voitures pour mariages, soirées, cérémonies, etc. Le corbillard de 1ère classe, venant de la fabrique Crane, Breed & Co., de Cincinnati, que tout le monde a pu admirer dans plusieurs enterrements, lui appartient. 16 fév—1an

CONFISERIE
ADOLPHE LEMANNE,
207........Chartres Street.........207
Entre Dumaine et Ste. Anne.
2 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane 1873.
SPÉCIALITÉS pour Nougats montés, Gateaux et Pyramides pour mariages.
Bonbons fins assortis, Fruits du pays cristallisés, Boîtes, Sacs et Cornets pour baptêmes.
Se charge de toutes les commandes aux prix les plus modérés. 28 janv—1an

SPECTACLES, &c.

Académie de Musique.

Directeur et Propriétaire....DAVID BIDWELL.
J. KITTRIDGE..........Trésorier.

OUVERTURE DU RENDEZ-VOUS DES FAMILLES.
SAISON DE 1873-74.
DIMANCHE SOIR, 7 Septembre 1873.

Le directeur annonce à ses amis et aux habitués que dans le courant de l'été, l'Académie a été mise à neuf, et que toutes les améliorations modernes y ont été introduites. Les engagements sont au complet et la direction offrira une série de nouveautés qu'elle annoncera sous peu. Dimanche, 7 du courant, ouverture:

LA COMBINAISON LULU,

qui distingue les merveilleux actes de LULU, la grande sensation du jour.

La pièce sera suivie d'une pièce comique (avec musique) composée expressément pour cette combinaison et intitulée

LOVE'S SUSPICIOUS.
(Les Soupçons de l'Amour.)

Chansons comiques, romances, exercices gymnastiques, solos de cornet. Le spectacle se terminera par

GRIMALDI, pantomime.

Samedi, à midi.—PREMIÈRE GRANDE MATINÉE LULU.

Les portes s'ouvrent à 6 heures et demie; sérénade sur le balcon, à 6 heures et demie; ouverture à 7 heures et quart; commencement du spectacle, 7 heures et demie. 5 sept—1?

JARDIN DE MAGNOLIA.

La plus belle et la plus agréable place d'amusements d'été, pour pique-niques, fêtes de famille, dîners, soupers, etc.
Ouvert chaque jour.
LE DIMANCHE GRAND CONCERT GRATIS ET BAL.
Restaurant et barre pourvus de mets et de liqueurs de choix. Toujours du lait frais.
Les jours de la semaine on aura l'usage du jardin pour rien.
Dans le salon se trouve un beau piano.
11juin—3m RICHARD HOMANN.

DENTISTES.

Le Dr. Charles E. Kells,
DENTISTE.
Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, deuxième maison après la rue du Canal.
Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.
1oct—1 PPMaJS.

Grande amélioration dans l'art du Dentiste
Un ratelier de DENTS de la machoire supérieure ou inférieure sur une nouvelle base pour $25.
J. A. CASADAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN-DENTISTE,
No. 1, rue Remparts, Encoignure Canal,
Pose des DENTS artificielles sur une nouvelle base qui ressemble plus aux gencives, est plus saine, et meilleure que la base volcanite, et n'occasionne pas comme elle de goût désagréable. Il exécute toutes les opérations dans l'art du Dentiste d'après les procédés les plus perfectionnés, et aux conditions les plus libérales.
Extraction de dents avec le chloroforme.
Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol.
Venez voir la nouvelle base. 11av—

66 - - Rue Bienville - - 66
Encoignure Royale.
Le Dr. L. DUPERRON, Dentiste, tient son Cabinet ouvert depuis 8 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Il donne des consultations, fait toutes sortes d'opérations dentaires et remplace les dents perdues par des dents artificielles si naturelles qu'après quelques jours d'usage on ne s'aperçoit plus du changement.
Prix modérés et travail consciencieux.
20 fév—1an

Révolution! Révolution!
LES DENTS!
$20...........les Ratéliers........... $
—Prix ordinaire $60—
LE DR. GEO. P. MALONEY,
No 150 de la rue du Canal, près la rue Baronne,
pose des Ratéliers à $20, avec ou sans l'extraction des racines. Il a reçu le premier prix à la Foire d'Etat. Il refait les vieux rateliers et garantit son travail. Les prix sont plus modérés que partout ailleurs. Extraction de dents sans douleur. 19fév—1an.

Vins, Liqueurs, Provision, &c.
LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.
QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
ET
Toutes sortes de Produits de l'Ouest,
Aux Magasins Bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville,
17 juil 73—1 an Nlle-Orléans.

J. B. CAMORS & CO.,
MARCHANDS DE FARINE
—ET—
Négociants Commissionnaires,
61.......RUE TCHOUPITOULAS.......61
NOUVELLE-ORLÉANS.
30juin—1an 73

CAZAUX & VERGNOLE
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
En Vins, Cognacs et Cordiaux,
73........VIEILLE-LEVÉE........73
NOUVELLE-ORLÉANS.
2 mai—1an

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES
LIQUEUR HYGIÉNIQUE
(approuvée des médecins)
LAURENT LACASSAGNE,
(AGENT.)
A vendre chez:
QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée.
CAZAUX & VERGNOLE, N° 73 rue de la Vieille Levée, et
VINCENT BATTOLARA, N° 18 rue Dumaine.
22 fév—1an 2fpe

AUGUSTE COUTURIE,
30........Rue de la Vieille-Levée........30
Seul Agent pour la vente des
Champagne Chs. Heidsieck & Co.,
Cognac d'Eug. Grégoire & Co.,
Genièvre de Houtman & Co., Double Ancre.
—Offre à vendre—
Cognac J. & F. Martell de 1870, 1865, 1863, 1848, 1858, 1860 et S. O. P.
Vins Rouges de Ludon, St-Vivier et St-Sauveur. 1er août—1an

BITTER DES ARABES
Hygiénique Perfectionné.
(BREVETÉ S. G. D. G.)

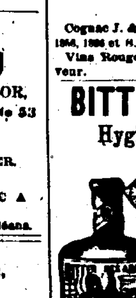

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays
19fév—1an

Sucres, Mélasses et Sirops.
SUCRES RAFFINÉS—Sucre en pains, coupés, Sucres en morceaux et Sucre en poudre.
A. THOMSON & CO., No 48 de la rue Tchoupitoulas.
SIROP—"Golden Syrup" article supérieur et pur de la Louisiane, provenant de la Raffinerie Crescent City. A. THOMSON & CO., No 48 de la rue Tchoupitoulas.
SIROP ET MÉLASSE RAFFINÉS—provenant de la Raffinerie Crescent City, marques "Orleans Louisiana," "Chalmette" "Pelican." A. THOMPSON & CO., No 48 de la rue Tchoupitoulas.
MÉLASSE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de mélasses d'habitation, en barils, demi-barils et barils. A. THOMSON & CO. No 48 de la rue Tchoupitoulas.
SUCRE CLARIFIÉ—de différentes qualités blanc et jaune, en boucauts et barils. A. THOMSON & CO. No 48 de la rue Tchoupitoulas.
SUCRE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de sucre d'habitation en boucauts et barils. A. THOMSON & CO., No 48 de la rue Tchoupitoulas.
SUCRES ÉTRANGERS—de Cuba, de Demerara et de Porto-Rico, en boucauts et caisses. A. THOMSON & CO.
5 oct—1an No 48 de la rue Tchoupitoulas.

E. DECHAMPS,
No. 30, de la rue St.-Louis, Nlle.-Orléans,
—Importateur de—
EAUX-DE-VIE et VINS français.
CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSH, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, FRUITS AU JUS.
LIQUEURS DU PAYS, &c.
Seul agent, aux Etats-Unis, pour la vente CÉLÈBRE AMER DES PYRÉNÉES.
31 janv—1an

CAZADE & CROOKS,
No 26 Beaver Street,
NEW-YORK.
Seuls agents, aux Etats-Unis, de MM. OTARD DUPUY & CO., annoncent à leurs amis et au commerce qu'ils sont prêts à prendre des ordres pour les EAUX-DE-VIE OTARD, DUPUY & CO., pour les expéditions directes de COGNAC à la Nouvelle-Orléans, et qu'ils seront représentés, à la Nouvelle-Orléans, par
WASHINGTON MORTON,
152 rue Gravier.

CAFÉ DE LA ROTONDE
DE
L'HOTEL ST-LOUIS.
CONSOMMATIONS à 10 cents le verre.—Liqueurs de première qualité et défiant toute concurrence. 20 déc—1an

DIVERS.

LE SAPOLIO D'ENOCH MORGAN'S SONS remplace le savon dans les ménages, excepté pour le blanchissage.

LE SAPOLIO économise les gages d'un fourbisseur. Faites en l'essai.

LE SAPOLIO pour les fenêtres est meilleur que le blanc en l'eau. On n'a pas besoin d'enlever les rideaux et les tapis.

LE SAPOLIO nettoie la peinture et le bois, en un mot, toute la maison, mieux que le savon. Il économise le travail. Vous ne sauriez vous en passer.

LE SAPOLIO nettoie les couteaux mieux que la brique. Il ne laisse pas d'éraillures.

LE SAPOLIO polit la ferblanterie mieux que ne le font le savon et le sable. Il fait briller sans érailler.

LE SAPOLIO polit les ustensiles en cuivre mieux que ne le font l'acide et l'huile ou la pierre.

LE SAPOLIO est précieux quand on veut laver les plats et la verrerie. Il coûte moins que le savon.

LE SAPOLIO enlève les taches des marbres de cheminées, des tables et des statues, des murs et de la porcelaine.

LE SAPOLIO enlève les taches et la graisse des tapis et autres lainages.

Il n'y a pas d'article qui fasse autant de travail et le fasse mieux. Essayez-le.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN c'est un merveilleux savon de toilette qui n'a d'égal ni en Amérique ni à l'étranger.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN lorsqu'on l'emploie au bain, il nettoie parfaitement, ouvre les pores et agit sur la peau qu'il embellit.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN Il nettoie et embellit la peau, instantanément, et fait disparaître les taches de la figure et des mains.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN Il est sans rival dans le monde pour adoucir la peau du visage et des mains et empêcher qu'elle ne se gerce.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN Il enlève les taches de goudron, de fer, d'encre et de graisse. [illegible]

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN Il coûte de 10 à 15 cents le morceau. Chacun devrait en avoir. Il vous plaira.

Ne manquez pas d'en faire l'essai.

Achetez-le de votre marchand s'il en a ou s'il veut vous le procurer; sinon, demandez notre brochure intitulée: "All about Sapolio" et elle vous sera envoyée gratis.

ENOCH MORGAN'S SONS, 20 PARK PLACE, N. Y
ou au No 78, rue Gravier, Nlle-Orléans, Le.
7 août—3m—vdc

CHARTE.

CHARTE AMENDÉE

DE LA

Compagnie d'Assurance "Delta" de la Nouvelle-Orléans.

Etat de la Louisiane, ville de la Nouvelle-Orléans.

Il est fait à savoir par ces présentes, que nous, soussignés, dont les noms sont ci-dessous annexés, nous formons entre nous et avec telles autres personnes qui pourront devenir nos associés, par souscription, achat, transfert ou autrement, une corporation suivant la législation générale de l'Etat relative à l'organisation des corporations, et que nous avons arrêté les stipulations suivantes comme charte de la dite corporation.

ARTICLE PREMIER.

Le domicile de la corporation est établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, et la corporation sera désignée et connue sous le nom et le titre de:

"LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLÉANS."

Elle commencera les affaires le ou vers le 1er jour d'octobre 1871, et elle existera pendant vingt-cinq ans à partir de la date de cette charte, à moins que plus tôt dissoute. [illegible]

Elle aura un sceau et la devise sur le sceau sera la lettre grecque Delta, avec le nom de la Compagnie en marge.

Le président, ou en son absence le vice-président ou le secrétaire, sera l'officier auquel devront être servies toutes citations dans tous les procès contre la Compagnie.

ARTICLE DEUXIÈME.

Les objets de cette Compagnie sont déclarés être: De faire des assurances sur les maisons de résidence, magasins et autres bâtisses, mobilier de maison, marchandises et autres propriétés, contre la perte ou les dommages résultant du feu.

De faire des assurances maritimes sur les navires, frets, bateaux à vapeur, marchandises, espèces, métaux en barre, lettres de change, cargaisons, [illegible] et de faire toutes les assurances se rattachant aux risques de transport par terre et à l'intérieur.

De se faire réassurer contre tout risque sur lequel elle aura fait ou fera des assurances.

ARTICLE TROISIÈME.

1. Le capital de la Compagnie est fixé par le présent à cinq cent mille dollars avec le privilège de le porter à un million, divisé en actions de cent dollars chacune, payable aux époques et de la manière qui seront indiquées ci-après dans l'article IV de cette charte.

[illegible]

ARTICLE QUATRIÈME.

[illegible]

ARTICLE CINQUIÈME.

[illegible]

ARTICLE SIXIÈME.

[illegible]

ARTICLE SEPTIÈME.

[illegible]

ARTICLE HUITIÈME.

1. Les personnes ci-après désignées constitueront le premier Conseil de Directeurs et resteront en fonctions jusqu'au premier lundi de janvier 1873, et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus, savoir:

A. Baldwin,	D. Bouligny,
G. P. Blanchard,	L. H. Gardner,
A. Kimer Bader,	J. Laporte,
G. Sterret,	O. Hopkins,
A. Tertrou,	C. H. Mouton,
Chas J. Leeds,	W. E. Conger,
F. Laborde,	E. F. Theurer,
A. H. D'Meza,	A. Palacio,
Emile Dupré,	M. A. De Lizardi,
J. W. Airey,	T. H. Simmons,
John Brahnan,	A. Generelly,
B. Huff,	

Joseph Aleix.

2. [illegible]

ARTICLE NEUVIÈME.

[illegible]

ARTICLE DIXIÈME.

[illegible]

ARTICLE ONZIÈME.

A l'expiration de la Charte, ou avant cette époque, s'il est ordonné ainsi, les affaires de cette Compagnie seront liquidées [illegible]

Fait et exécuté pardevant moi, notaire soussigné, dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans [illegible] Joseph Cohn, témoins ayant qualité, qui ont signé avec les dits comparants et moi, notaire [illegible]

(L'original est revêtu des signatures suivantes:)

L. H. GARDNER & CO.,
BLOCOMB, BALDWIN & CO.,
A. AIMER, BADER & CO.,
BERCIER & BEINE,
A. TERTROU,
LEEDS & CO.,
F. LABORDE & V. MAIGNAN,
A. H. D'MEZA,
DUPRE, BEINE & CO.,
FATJO, MARKS & CO.,
J. H. ADDEN & CO.,
T. J. AIREY & CO.,
BOULIGNY & ESCLAPON,
LAPENE & FERRE,
O. HOPKINS,
C. H. MOUTON & CO.,
W. E. CONGER,
E. BORDELON,
E. F. THEURER,
A. PALACIO,
M. A. DE LIZARDI,
GENERELLY & ALEIX.

Une copie authentique de l'acte original est placée dans les archives de mon bureau, pour référence.

E. BOUNY, Notaire Public.

Je soussigné, député-recorder des hypothèques de et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que la charte amendée de la Compagnie d'Assurance "Delta" de la Nouvelle-Orléans, a été dûment enregistrée dans ce bureau, au Livre des Sociétés No 2, folios 121, 122, 123, 124 et 125 conformément à la loi.

Nouvelle-Orléans, 21 juin 1873.

C. DARCANTEL, député-recorder.

COMPAGNIE D'ASSURANCE "DELTA" DE LA NLLE-ORLÉANS.

Bureau, coin Carondelet et Commune.

Cette Compagnie assure contre les risques d'incendie, de rivière et de mer, aux plus bas taux du tarif.

A. M. FORTIER, président.
E. GANUCHEAU, vice président.
L. W. RAGAN, secrétaire.

BRANCH, CROOKES & Co.,
No 120 de la rue Carondelet,
FABRICANTS DE SCIES circulaires patentées; Scies circulaires à fausses dents, de Spaulding; Scies de travers et verticales, et toute espèce de Scies.
Scies françaises à bandes, les meilleures marques de Limes anglaises et américaines; Bandes en cuir et en caoutchouc, de la première fabrique de New York, constamment en magasin.
Scies circulaires et toute autre espèce de Scies, dressées et aiguisées, de la manière la plus satisfaisante et sans retard.

Chaudières à Sucre du Tennessee
De la célèbre Usine de Chatham,
APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment en dépôt de ces Chaudières, ainsi que les GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles.
E. F. LAVILLEBEUVRE,
No 2, rue Union.

VENTES JUDICIAIRES.

ALFRED BEAUFEU vs. P. A. THIERRY.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT POUR la Paroisse d'Orléans—No 4,... En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, 7 octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Abadie, White, Broad et Onzaga, [illegible] ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, &c.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Pierre Navailles, suivant acte au rapport d'Amédée Ducatel, notaire public en cette ville, en date du 12 avril 1872.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
Sheriff de la paroisse d'Orléans.

Sept—26

HEY. LARQUIÉ vs CORNELIUS KELLER.

SIXIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 2,... En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quatre d'octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés au faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros Dix-neuf et Vingt, dans l'îlet numéro Cinquante-six, compris entre les rues Mandeville, Girod (aujourd'hui Villeré), Marigny et St. Jean Baptiste (aujourd'hui Robertson), suivant plan dressé par Jos. Pilié, [illegible] mesurant chacun trente quatre pieds six pouces sur la rue Girod (ou Villeré), sur cent soixante pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

5 sept—26

Louis Mestier vs. H. Smith et J. Sandrock

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 17,... En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quatre octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

1. Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No. Dix (10), [illegible] dans l'îlet borné par les rues Girod, Annette, St. Antoine et St. Jean Baptiste. [illegible]

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Appartenant au défendeur H. Smith au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de J. Karkell, suivant acte au rapport d'Octave de Armas, notaire public en cette ville, inscrit au Bureau des Aliénations, au Livre 100, folio 124.

2. Un terrain situé dans le même district, dans l'îlet numéro vingt-neuf, (29) borné par les rues Morales, Urquhart, Union et Bagatelle, [illegible]

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Appartenant au défendeur H. Smith au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de H. Haemer, suivant acte au rapport de A. Ducatel, notaire public en cette ville, en date du 29 janvier 1872. Inscrit au Bureau des Aliénations au Livre 101, folio 709.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
Shérif de la Paroisse d'Orléans

5sept—26

CHARLES CAVAROC vs JOHN MOUNTFORT

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 4,... En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-sept septembre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Vieille Levée, Bienville, Decatur [illegible] et Bienville.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

30 août—26

S. H. Davis, Jr. vs. Cohen M. Soria, exécuteur testamentaire de J. M. Isaacks, décédé.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 1,... En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, trois septembre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

QUATRE TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Canal, White, Broad et de la Douane, désignés par les numéros TRENTE, TRENTE-UN, TRENTE-DEUX et TRENTE-TROIS, d'après un plan dressé par F. N. Tourné, architecte, [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés ou y appartenant.

Ainsi qu'il appert d'un acte au rapport de N. B. Trist, notaire public en cette ville en date du 13 juillet 1872, portant vente de la dite propriété par Robert Clark à J. M. Isaacks.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
Shérif de la Paroisse d'Orléans

29 août—26

RENE DUMESTRE vs. EUGENE NEYRAT.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 4,... En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-neuf septembre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Le droit du défendeur à l'occupation jusqu'au 30 septembre 1874, du premier étage de la maison située No 44, rue de Chartres, entre les rues Bienville et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, avec le droit d'usage en commun de l'escalier conduisant au dit étage.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

27 août—26

SUCCESSION DE FEUE MARY KILLELEA décédée.

DEUXIEME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 3,... En vertu d'un ordre de vente rendu le 11 août 1873, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt septembre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

1° Une certaine portion de terre sise dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Johnson, de l'Hôpital, du Quartier et Galvez, désigné par le numéro trois, d'après un croquis annexé à un acte au rapport de A. D. Doriocourt, notaire public en cette ville, en date du 3 mars 1867, [illegible]

2° Une autre portion de terre, sise dans les même district et îlet, et contiguë à celle ci-dessus décrite, [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété a été acquise par feu Thomas Killelea de James Killelea, suivant acte au rapport d'Edouard Barnett, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 2 août 1870.

Le plan est exposé à la Bourse.

Conditions—Moitié du prix payable comptant et le solde en deux sommes égales, montant à un et deux ans de crédit avec intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date des billets à fournir et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec les honoraires d'avocat à huit pour cent au cas de poursuite.

W. P. HARPER,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

20 août—26

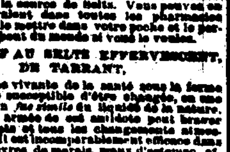

A trois mille lieues d'ici, dans une autre hémisphère, coule la source de Seltz. Vous pouvez en avoir l'équivalent dans toutes les pharmacies d'Amérique, le mettre dans votre poche et le porter jusqu'au bout du monde si vous le voulez.

L'APERITIF AU SELTZ EFFERVESCENT, DE TARRANT,

est la fontaine vivante de la santé sous la forme d'une poudre susceptible d'être changée, en une minute, en un *fac simile* du liquide de la nature. La personne armée de cet antidote peut braver tous les climats et tous les changements atmosphériques. Il est incomparablement efficace dans les cas de fièvres de marais, maux d'estomac, affections nerveuses, abattements, maux de tête, bile, nausées et constipation.

A vendre dans toutes les pharmacies.
2 sept—12 V et C

JULIUS LOEFFLER,
63.......RUE ROYALE.......63
POSEUR et Marchand d'Installations de Gaz.
Il a constamment en main un stock complet d'installation, de globes, etc.
Il se charge de rebronzer et redorer les installations et les installations de toute espèce.
Bon travail est garanti.

MAISON D'ACCOUCHEMENTS,
156 rue des Remparts, entre St-Pierre et Orléans.
MME H. BAUDRET, accoucheuse des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, [illegible]
Mme Baudret profite de cette circonstance pour annoncer au public en général et aux familles des campagnes en particulier, qu'elle vient de meubler et restaurer à neuf les appartements de son établissement, [illegible]
Consultations régulières tous les jours de 10 h. du matin à 2 h. P. M.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

250 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR E. ROGER & CO.—Ey. Emery, Encanteur.—SAMEDI, 6 courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leur salle d'encan, No 48, rue Decatur—

250 caisses bottes, souliers et brodequins

Convenables au détail de la ville.
Conditions—Comptant. 5 sept—

PAR PLACIDE J. SPEAR

MEUBLES, &C.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau No. 43 du Passage de la Bourse.—SAMEDI, 6 septembre, à 10 heures du matin, il sera aux Nos 40 et 42 de la rue Dauphine, entre les rues Bienville et Douane—Une très grande variété de meubles, tels que bois de lit, armoires, chaises, bureaux, lavabos, tables, &c., &c.

Conditions—Comptant. 5 sept

PAR G. DE FERIET & CO.

Jolie Résidence avec Terrain à côté, dans le Troisième District.

PAR G. DE FERIET & Co, Jno. G. Mourasse, Encanteur.—Bureau, No 80 de la rue Royale.—SAMEDI, 6 septembre 1873, à midi, à la Bourse d'Hôtel St. Louis, il sera vendu, à l'enchère publique,

Deux terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Montegut, Amour, Clouet et Bons-Enfants. Les dits terrains ont chacun 32 pieds de face à la rue Montegut, sur 120 pieds [illegible] Ensemble, les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

Conditions.—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale, privilège de vendeur et portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, du jour de la vente à parfait paiement. [illegible]

Les actes de vente pardevant O. Drouet, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 5sept

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Terrains de choix, nus et améliorés, dans les rues Esplanade, Quartier, Broad et Ste. Anne—Pour clore la succession d'Antoine Faivre.

PAR C. E. GIRARDEY & Co, encanteurs, Bureau: No 17 Passage de la Bourse.—SAMEDI, 6 septembre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, à l'effet de clore la succession d'Antoine Faivre, et pour d'autres intérêts—il sera vendu, à l'enchère publique, les propriétés suivantes, qui sont de prix:

1° Cet Emplacement de choix, pour le commerce et demeure—situé dans l'îlet compris entre la rue de l'Esplanade, le Chemin du Bayou, les rues Tonti et Rocheblave. [illegible]

2° La maison basse, en bois, ayant 2 chambres, cuisine ayant 2 chambres, cave, au coin des rues Quartier et Tonti. [illegible]

3° Quatre terrains situés dans l'îlet compris entre les rues Broad, Dongenois, Lobadie et Aubry, Nos. 5, 9, 10 et 12. [illegible]

4° La maison cottage, basse, et quatre grands terrains dans l'îlet compris entre les rues Ste-Anne, Dumaine, Napoléon et Alexandre. [illegible]

Conditions.—Un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec hypothèque, 8 pour cent d'intérêt, 5 pour cent (honoraires d'avocat), assurances et toutes les garanties habituelles. [illegible]

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant A. Dreyfus, notaire public.

24 août—8ai. à date.

FABRIQUE D'ENCRE D'IMPRIMERIE
De la Vallée du Mississippi.

COLLINS & BAQUIE,
Propriétaires et Fabricants.

Nous offrons au commerce de la Vallée du Mississippi, aux prix du Nord, toute espèce d'Encres d'Imprimerie. Nous en garantissons la qualité.

Notre fabrique est à Tanglpahoa, en Louisiane. Bureau, au No 3 de la rue Carondelet, Nouvelle-Orléans. 21 mai—1an

New Orleans Mutual Insurance Association.

Bureau, No 100 de la rue du Canal.

SIXIÈME ETAT TRIMESTRIEL.

SECOND TRIMESTRE DE 1873.

Conformément à sa charte, la New Orleans Mutual Insurance Association publie l'état suivant de ses affaires pour le second trimestre de 1873, expiré le 30 juin 1873:

Primes d'incendie...	396,987 98	
" de mer...	79,396 85	
" de rivières...	35,436 66	—519,771 51
En moins,		
Primes non expirées	267,891 53	
" remboursées	513 66	—268,614 39
Montant net des primes...		251,156 92
En plus,		
Intérêt et loyer...		23,940 78
Total...		275,097 70
Pertes par incendie.	65,349 58	
" sur mer...	81,892 48	
" sur les rivières	28,105 66	
		174,987 67
Dont $7,000 ne sont pas réglées.		
Réassurances...	41,943 19	
Frais de bureau...	12,197 34	
Taxes...	2,947 09	
Dépenses casuelles...	2,104 83	
Réfaction (rebate)...	13,181 53	
Profits et pertes...	3,721 17	—298,142 68
Bénéfice net...		24,955
ACTIF:		
Fonds en caisse...	119,895 46	
" en Europe...	2,849 11	
" à New-York...	4,977 35	—127,401 65
Billets et effets à recevoir...		661,882 18
Actions et bonds...		125,739 29
Propriétés foncières...		129,891 34
Primes de ce trimestre, en voie de recouvrement...		197,190 84
Primes recouvrables dans les trimestres suivants, d'après la charte...		254,981 76
Total...		1,389,387 11

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la New Orleans Mutual Insurance Association.

C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment et signé pardevant moi, ce 5 juillet 1873.

G. LE GARDEUR,
Notaire Public.

Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu, conformément à l'article sept de la charte, de collecter immédiatement tout le montant net des primes du second trimestre de 1873 et de payer aux actionnaires, après règlement des dites primes, un dividende-intérêt trimestriel de 2 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.

C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire. 9 juil—1m

ETAT
—DE—

L'Atlas Insurance Company

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

152.........RUE DU CANAL.........152

BUREAUX DE L'ATLAS INSURANCE COMPANY, No 152 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Prêt garanti par hypothèque, premières hypothèques sur propriété foncière non grevées, valant $	$40,000 24
Prêts garantis par actions...	2,500 00
Propriété foncière appartenant à la Compagnie...	17,000 00
Actions appartenant à la Compagnie...	31,000 00
Bons 5-20 des Etats-Unis...	6,000 00
Billets sur demande portant 8 pour cent d'intérêt...	35,463 42
Billets à recevoir...	4,125 00
Stock souscrit et responsable...	30,275 00
Primes en voie de recouvrement...	2,621 32
Intérêt...	2,653 91
Mobilier de bureau, coffrefort et autres items...	2,570 00
Montant au State National Bank...	15,225 94
Montant entre les mains du Trésorier	6,250 00
	[illegible]

PASSIF:

Réassurance, fonds de primes. $1,152 35	
Billets escomptés non payés... 344 55	
	$1,496 90
Actif net...	$217,797 00

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

WM. M. STEVENSON, Président.
D. R. TAYLOR, Secrétaire.

Déclaré sous serment et signé pardevant moi, ce 17 juillet, A. D. 1873.

J. G. EUSTIS, Notaire Public.

Officiers:

Wm. M. Stevenson, Président.
D. R. Taylor, Secrétaire.
E. F. Purdy, Trésorier.
Wm. L. Stanford, Vice-Directeur.

Directeurs:

S. G. Wilder, Nouvelle-Orléans.
Paul Duchamp, Nouvelle-Orléans.
C. G. Pacham, Nouvelle-Orléans.
W. G. Hodges, Nouvelle-Orléans.
Jas. D. Scott, Nouvelle-Orléans.
S. B. Bunford, Nouvelle-Orléans.
Samuel Bell, Nouvelle-Orléans.
Wm. Blaskley, Nouvelle-Orléans.
Wm L. Stanford, Nouvelle-Orléans.
E. P. Perry, Nouvelle-Orléans.
E. F. Purdy, Nouvelle-Orléans.
Wm M. Stevenson, Nouvelle-Orléans.
W. Hodges, Nouvelle-Orléans.
George Mitchell, Nouvelle-Orléans.
William G. Jones, Nouvelle-Orléans.
Jas. J. Stevenson, Canada.
E. L. Cass, Michigan.
Pa. A. J. Sawyer, Chicago, Illinois.
Thos. H. Nelson, Chicago, Illinois.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Jouets, articles de fantaisie, porcelaine et "notions."

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—A. LEVY, encanteur—Salle d'encan au No 26 de la rue de Chartres.—VENDREDI, 5 septembre, à 10 heures du matin, il sera vendu—

Au No. 21 de la rue Vieille Levée, entre les rues Douane et Bienville—un beau stock de jouets, porcelaine, paniers, articles de fantaisie et "notions."

Le tout sera vendu sans aucune réserve quelconque.—Conditions à la vente. 5 sept.

Grande vente, sans réserve et à crédit, de tout le fonds de commerce de MM. Sterne & Klopman, au N° 21 de la rue de Chartres. Vente pour cause de liquidation. Marchandises sèches étrangères et américaines, lingerie et "notions."

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—A. LEVY, encanteur—Salle d'encan, No 26 de la rue de Chartres—LUNDI, 15 septembre, à 10 heures du matin, il sera vendu, au magasin de MM. Sterne & Klopman, N° 21 de la rue de Chartres—sans aucune réserve quelconque—

Le stock entier, qui est composé de cotonnades, doeskins, satinet, jeans, flanelles, coutils à matelas, mélletons, stripes, cotons à drapé, denims, toile, mouchoirs, serviettes, nappes, châles, jupes Balmoral, bonneterie, corsets, rubans, gilets Cardigan, chemises à devants de toile, chemises de laine et mouchoirs Madras.

—Egalement—

Un assortiment de "notions" et d'articles de fantaisie, d'après le catalogue—

—Conditions—

Pour tout montant au-dessous de $100, comptant;
$100 à $300—60 jours de crédit;
$300 à $1,000—
Au-dessus de $1,000—4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

Les catalogues seront prêts le jour de la vente.

PAR JOSEPH ROSENTHAL.

250 caisses bottes, souliers et brodequins.

PAR JOS. ROSENTHAL, G. Lewis encanteur.—Sera vendu, VENDREDI, 5 septembre 1873, à 10 heures du matin, à la salle d'encan No 16 de la rue de Chartres.

250 caisses bottes, souliers et brodequins, formant un assortiment qui convient au commerce de la ville et à celui de la campagne.

Conditions à la vente. 5 sept.

PAR VINCENT & CO

Marchandises Sèches.

PAR VINCENT & CO., aux Nos 52 et 54 de la rue de la Douane—

Les MARDIS et les JEUDIS, il sera vendu—Marchandises Sèches, "Notions" et Articles de Fantaisie.

Les SAMEDIS,
Linge, Chapeaux et Lingerie.
13 juin—

LOTERIES.

LOTERIE

—DE—

L'ETAT DE LA LOUISIANE

SUR LE

Plan de combinaisons.

TIRAGE TOUS LES JOURS.

GROS LOTS {............ $5000. / .... $2500.

PRIX DU BILLET:

$1 SEULEMENT

Partie de Billet en Proportion.

Plan de police:

Tirage tous les jours.

Sbédé— 12F

ATTENTION!

Grand Déballage!

G. MONIE, No. 34, rue Royale, coin Bienville, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de France (en consignation) une quantité considérable de PARFUMERIES, premières marques des meilleures maisons de Paris, telles que: Piver, Lubin, Ed. Pinaud, Pierre, etc., etc.

—Aussi—

Peignes, Brosserie, Articles de Toilette. Beau choix de Tapis de toilette. [illegible] L'incomparable Poudre de Riz à la rose. Un lot de Parapluies soie. [illegible] le plus complet de tout ce dont ils peuvent avoir besoin pour leur industrie.

GROS ET DETAIL.

COLD CREAM

RACINE CALIFORNIENNE.

que le COLD CREAM même

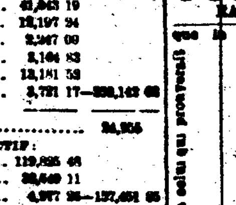

Cette racine a la vertu d'embellir, de donner la fraîcheur et de conserver le teint, [illegible] Elle a été donnée à Mme MONIE par une personne qui l'a conservée, [illegible] Nouveau procédé pour nettoyer les cheveux de toute couleur. Rien pour la coiffure des dames.

JOS. BRANDNER.

MARCHAND-TAILLEUR,

34, Rue Bourbon, entre Bienville et Douane. [illegible]

BUCKEYE MOWER & REAPER

Rice Threshers & Separators

TO RUN BY STEAM OR HORSE POWER.

SULKY HORSE HAY RAKS,

IMPROVED UTLEY COTTON PRESSES

A vendre par

L. E. GENERELLY & Co.,

N. O. Agricultural Warehouse,

33 Natchez Street.

5 sept—3m N p c V&C

Consulat de France.

AVIS SEMESTRIEL.—SEPTEMBRE 1873.

Sont invités à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. [illegible]

B	Guillemin Louis et Jacques.
Bérée Victor.	
Begrié (les époux)	H
Brunet Jean-Pierre.	Henne Pierre Armand.
Buzelli, Julie.	L
C	Lemaus Euphémie (Mme.)
Costelle François-Xavier.	Laure Benet Charles.
Costedé Jean.	Lemaître Jacques.
Courtat (Mme) née Amans.	P
D	Pelet Baptiste.
Despart Alexandre.	R
Dujardin (la famille.)	René Jules.
Dulieu Raymond.	Roudet (les enfants)
Dutaux (les descendants)	Revel Jean Louis.
Duran (Mlle).	S
Dubard E.	Semaine Constantin.
E	T
Etie Henri.	Tardy Achille.
F	V
Fachon Barthélemy.	Valion Jules.
G	Verges Dominique.
Galant Antoine.	W
Gibert L.	Wolfe & Cie.
Gillard Mme Vve.	Wambage Antoine.
	White Ernest (Mlle)

La Chancellerie du Consulat de France, rue Bienville, No 11, entre celles de Chartres et Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Prix de l'abonnement.

1 an...	$16
6 mois...	7
3 mois...	3 50
1 mois...	1 25
Prix du numéro...	5 cents

AVIS.

L'Abeille ne se vend que dans le bureau dans ses bureaux et au dehors.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

On peut s'abonner à la semaine avec les porteurs de l'Abeille.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Nous publions tous les samedis une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières qui ont paru pendant la semaine. Prix, $3 par an, payable d'avance.

L'EQUITABLE,

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, DES ETATS-UNIS.

(The Equitable Life Insurance Society of the United States.)

Succursale, rue du Camp 28, Nlle-Orléans.

Assurances...	$0,000,000 00
Revenu annuel...	0,000,000 00
Dividendes, $2,000,000 17.	

Nouvelles affaires de 1872, $51,252,573, dépassant le chiffre de toutes les autres compagnies qui existent dans le monde [illegible]

A. P. CLEVELAND & SON
Agents généraux pour la Louisiane et le Mississippi.

L'Abeille [illegible]
BUREAUX [illegible]
VENDREDI MATIN [illegible]

FEUILLETON [illegible]

LA MAISON D[illegible]